



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	13	4

SEANCE du jeudi 29 juin 2017

**OBJET : 23-1 - SPORTS - COURIR
POUR UNE FLEUR 2017 - CONVENTION
ENTRE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-
PINS, LA SOCIETE CARREFOUR, LA
SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION
ESPERANCE RACING ATHLETISME
D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE
LA MANIFESTATION**

Le jeudi 29 juin 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 22/06/17, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Patrick DULBECCO à M. Serge AMAR
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET
Mme Jacqueline DOR à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Henri CHIALVA
M. Michel GASTALDI à Mme Marguerite BLAZY
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Carine CURTET à Mme Cléa PUGNAIRE
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
Mme Alexia MISSANA à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Tanguy CORNEC à M. Lionel TIVOLI
M. Marc GERIOS à M. Louis LO FARO

Absents : M. Marc FOSSOUD, Mme Rachel DESBORDES, M. Mickael URBANI, M. Matthieu GILLI

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

1758117

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le - 6 JUIL. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le

- 6 JUIL. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme BORCHIO-FONTIMP Alexandra, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

23-1 - SPORTS - COURIR POUR UNE FLEUR 2017 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS, LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Dans le cadre de ses différentes missions d'intérêt général, la Commune d'Antibes Juan-Les-Pins a la volonté de promouvoir le sport auprès de tous les publics. Dans cette perspective, l'organisation de manifestations sportives représente l'un des meilleurs vecteurs.

Pratiquée par amateurs et athlètes confirmés, la course à pied répond à un besoin de l'ensemble des sportifs. S'il nous est possible de chiffrer le nombre de licenciés (environ vingt mille) évoluant au sein de l'ensemble des clubs antibois toutes disciplines confondues, en revanche, quantifier le nombre d'adeptes de la course à pied est irréalisable.

L'épreuve pédestre «Courir pour une Fleur », organisée en partenariat avec la Société Carrefour, l'Association Espérance Racing Athlétisme d'Antibes (E.R.A.A.) et la Société GSF, permet depuis de nombreuses années de réunir, dans un même lieu et à un même moment, sportifs de haut niveau et amateurs venus pour le plaisir de pratiquer une activité physique.

Après une édition 2015 annulée en raison des intempéries, l'édition 2016 s'est déroulée dans un contexte sécuritaire particulier.

Sur les recommandations des services de Police, des contrôles effectués par des Agents de sécurité professionnels ont été mis en place aux abords du village entièrement clôturé pour l'occasion.

Ces dispositions seront reconduites cette année pour assurer la sécurité de tous et permettre à cette 38^{ème} édition de réunir des familles autour de la pratique d'une activité physique et sportive, les courses destinées aux enfants (près de 600 enfants accueillis chaque année) débutant cette journée consacrée à la course à pied.

L'édition 2017 aura lieu le dimanche 1^{er} octobre, selon un programme de courses qui permettra à tous, selon son âge et sa condition physique, de découvrir les merveilles du Cap d'Antibes et de notre littoral.

C'est la raison pour laquelle il convient aujourd'hui de définir - dans la convention annexée - les contributions de chacun des partenaires dans l'organisation de cette nouvelle édition de « Courir pour une Fleur » et de fixer les tarifs d'inscription.

Différents tarifs d'inscription sont prévus :

- 8 € :

- pour les adultes s'inscrivant par internet,
- les comités d'entreprises et les clubs (inscriptions internet et papier)

- 10 € pour les adultes s'inscrivant par bulletin papier,

- Gratuit :

- pour les Catégories Jeunes de l'école d'Athlétisme aux Minimes
- pour les fonctionnaires de la Commune courant sous les couleurs de la Ville dans le cadre du challenge « Courir pour ma Ville »
- pour les salariés des sociétés partenaires de la course
- pour les militaires inscrits par le Bataillon de Joinville
- pour les accompagnateurs de personnes handicapées dont l'association des Joélettes.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

23-1 - SPORTS - COURIR POUR UNE FLEUR 2017 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS, LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

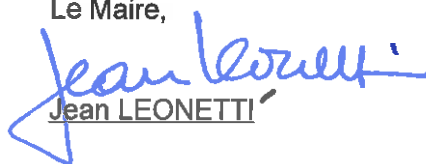
À l'unanimité,

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée entre la Commune d'Antibes Juan-les-Pins, Carrefour, GSF et l'association Espérance Racing Athlétisme Antibes pour l'épreuve pédestre « COURIR POUR UNE FLEUR 2017 » et fixant les droits d'inscription à la course.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.23-1 - SPORTS - COURIR POUR UNE FLEUR 2017 - CONVENTION ENTRE LA VILLE D'ANTIBES JUAN-LES-PINS, LA SOCIETE CARREFOUR, LA SOCIETE GSF SAS ET L'ASSOCIATION ESPERANCE RACING ATHLETISME D'ANTIBES POUR L'ORGANISATION DE LA MANIFESTATION -

Date de transmission de l'acte : 06/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 06/07/2017

Numéro de l'acte : DCM1758-17 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170629-DCM1758-17-DE

Date de décision : 29/06/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public